

Congrès régional de LA REUNION

Pédagogie et vie scolaire

A la Réunion, du fait de l'insularité et de l'éloignement, **la correction des examens** est un problème. Les copies des BTS et des STAV sont corrigées en métropole et les collègues enseignant dans ces filières ne sont jamais convoqués pour participer aux ateliers de correction. On sait à quel point ces moments sont importants pour échanger sur les pratiques pédagogiques et sur les exigences aux examens. Un prof qui ne corrige jamais ne peut pas préparer correctement ses élèves. Le chef du SFD de la Réunion, partage cette analyse et a soulevé ce problème auprès de la DGER. Comme les régions organisatrices des corrections n'ont pas besoin des collègues domiens, rien ne bouge. Mais les domiens ont, eux, besoin de cet exercice de correction pour préparer les élèves et étudiants correctement. Dans le cadre de l'égalité réelle, nous demandons à ne pas être exclus des corrections.

Mandats régionaux :

1)

Le Snetap régional demande au Snetap National d'intervenir auprès du Ministère afin d'exiger que les collègues domiens ne soient pas exclus des corrections mais bien intégrés car ils ont besoin de cet exercice de correction pour préparer les élèves et étudiants correctement.

2)

Du fait de l'insularité de la région, les dysfonctionnements sont trop fréquents quant aux remplacements. Il est très difficile de trouver des remplaçants. Davantage de liens devraient être possibles entre l'EN et le MA. Ce qui permettrait aussi de faciliter les compléments de service. Les détachements devraient être facilités entre le MAAF et l'EN.

3)

L'organisation des CCF, de plus en plus complexe et chronophage, nécessiterait la mise en place de formations dans les établissements et du temps accordé aux enseignants

4)

La charge de travail des présidents de jury s'accroît et devrait faire l'objet d'une décharge.

5)

Du fait d'établissements à petits effectifs et de classe comprenant bcp d'heures de documentation (bac pro et BTS), le coeur de métier de la prof documentaliste ne peut être assuré correctement. On demande à ce qu'un nombre d'heures maximal de cours soit précisé pour les collègues doc.

6)

On désapprouve totalement le fait que certains collègues à temps partiel se voient imposer des HSE